

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION

Santiago (Chili), 1^{er} octobre 1999

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour	2
2. Liste des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	4
4. Liste de participants	10

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élections aux organes subsidiaires du Conseil exécutif pour la période 1999-2003
3. Désignation des Présidents des Comités du programme (CP) et du budget et des finances (CBF) pour la période 1999-2003
4. Élection du Bureau du Conseil exécutif pour l'année 2000
5. Avenir de l'Organisation
6. Lieu et dates de la soixante-troisième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LXII)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4
2(LXII)	Élections aux organes subsidiaires du Conseil exécutif pour la période 1999-2003 (point 2 de l'ordre du jour)	4
3(LXII)	Désignation des Présidents des Comités du programme (CP) et du budget et des finances (CBF) pour la période 1999-2003 (point 3 de l'ordre du jour)	6
4(LXII)	Élection du Bureau du Conseil exécutif pour l'année 2000 (point 4 de l'ordre du jour)	6
5(LXII)	Avenir de l'Organisation (point 5 de l'ordre du jour)	7
6(LXII)	Lieu et dates de la soixante-troisième session du Conseil exécutif (point 6 de l'ordre du jour)	9

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXII)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(document CE/62/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session en y ajoutant, sur proposition de la France et du Portugal, un point concernant l'avenir de l'Organisation.

.....

CE/DEC/2(LXII)

Élections aux organes subsidiaires du Conseil exécutif pour la période 1999-2003

Point 2 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Considérant les propositions qui ont été formulées par les Commissions régionales pour la composition du nouveau Comité du programme et pour le renouvellement de la composition du Comité du budget et des finances, du Comité du développement durable du tourisme, du Comité d'appui à la qualité, du Comité des statistiques et de l'analyse macroéconomique du tourisme et du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié,

1. Déclare élus comme suit les membres de ses organes subsidiaires pour la période 1999-2003 :

a) Comité du programme

- *Afrique* M. Mustapha Dâadouche (Tunisie) (membre)
Mme Zoritsa Urosevic-Nibourette (Seychelles)
(suppléant)
- *Amériques* M. Frank Pringle (Jamaïque) (membre)
M. Humberto Figueiredo (Brésil) (suppléant)

- *Asie de l'Est et Pacifique* M. I Gede Ardika (Indonésie) (membre)
M./Mme (devant être désigné/e par la Commission) (suppléant)
- *Asie du Sud* M. Chowdhury M. Mohsin (Bangladesh) (membre)
Mme Asha Murty (Inde) (membre)
M. Roshan Zamir (Pakistan) (suppléant)
- *Europe* M. Philippe Moisset (France) (membre)
- *Moyen-Orient* M. Joseph Haimari (Liban) (membre)
M. Samir Abou Arif (Égypte) (suppléant)

b) Comité du budget et des finances

Bangladesh, Cameroun, Chili, Croatie, Indonésie, Liban, Maroc, Slovaquie et Venezuela

c) Comité du développement durable du tourisme

Algérie, Bolivie, Costa Rica, Grèce, Inde, Israël, Jordanie, Malawi et Thaïlande

d) Comité d'appui à la qualité

Algérie, Angola, Argentine, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Éthiopie, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Malawi, Népal, Nigéria, Paraguay, Pologne, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Sri Lanka, Turquie et Uruguay

e) Comité des statistiques et de l'analyse macroéconomique du tourisme

Afrique du Sud, Cuba, Égypte, Israël, Maroc, Mexique, Philippines, Portugal et Sri Lanka ; Espagne comme membre de droit ;

2. Accepte la recommandation formulée par la Conférence mondiale sur la mesure de l'impact économique du tourisme que la France assume la présidence du Comité des statistiques et de l'analyse macroéconomique du tourisme pour la période 1999-2003, et
3. Déclare élus comme suit les membres du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié pour la période 1999-2001 : Brésil, Espagne, Macao, Maldives, Namibie et République arabe syrienne.

.....

CE/DEC/3(LXII)

**Désignation des Présidents des Comités du programme (CP)
et du budget et des finances (CBF) pour la période 1999-2003**

Point 3 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Compte tenu de l'article 9.2 de son Règlement intérieur et de sa décision 2(LXII),

1. Désigne Mme Angelika Liedler (Autriche) à la présidence du Comité du programme pour la période 1999-2003, et
 2. Désigne M. Carlos Gutiérrez (Argentine) à la présidence du Comité du budget et des finances pour la période 1999-2003.
-

CE/DEC/4(LXII)

Élection du Bureau du Conseil exécutif pour l'année 2000

Point 4 de l'ordre du jour
(document CE/62/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant présentes à l'esprit les dispositions de l'article 5 de son Règlement intérieur,

1. Décide de réélire Sri Lanka à la fonction de Président du Conseil exécutif et d'élire, respectivement aux fonctions de premier et de second Vice-Présidents pour l'année 2000, l'Angola et le Brésil, et
 2. Demande à ces Membres effectifs, conformément aux dispositions de l'article 5.4 de son Règlement intérieur, de communiquer au Secrétaire général le nom des personnes qu'ils auront désignées pour exercer ces fonctions.
-

CE/DEC/5(LXII)

Avenir de l'Organisation

Point 5 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Considérant la proposition présentée par la France et le Portugal,

1. Salue leur initiative, telle que la reflète le texte joint à la présente décision, et décide de tenir une session extraordinaire au siège de l'Organisation les 24 et 25 janvier 2000 ;
2. Invite la France et le Portugal, ainsi que le Secrétaire général, à préparer le document qui servira de point de départ aux débats de la session extraordinaire, et
3. Insiste auprès de tous les Membres du Conseil pour qu'ils envoient à cette session des représentants du plus haut niveau possible.

*
* *

A N N E X E

Projet de décision présenté par la France et le Portugal

Le Conseil exécutif,

Relevant que l'OMT a enregistré de notables évolutions dans sa gestion et son organisation,

Estimant qu'il convient, pour l'entrée dans le prochain millénaire, d'accompagner ses efforts par une meilleure mobilisation des États et par le renforcement du rôle des organes statutaires,

Soulignant le rôle et le partenariat du secteur privé dans le cadre du caractère intergouvernemental de l'Organisation,

Considérant que, dans un souci de cohérence et d'optimisation des crédits, il serait souhaitable qu'une complémentarité s'établisse entre les actions de coopération technique conduites par l'OMT et les actions de coopération bilatérales et multilatérales des États Membres,

Estimant qu'il convient de reconsidérer le rôle du Comité du programme en vue d'assurer un travail :

- de définition et de sélection des priorités stratégiques, géographiques et des choix thématiques d'intervention de l'Organisation, et
- d'arbitrage et d'encadrement du programme d'activité proposé par le Conseil professionnel,

Souhaitant que le Conseil exécutif confirme son rôle d'instance de réflexion, de dynamique de l'Organisation et de sélection, dans la transparence, des secteurs auxquels sera donné un fort degré de priorité.

Prenant en considération son rôle de relais des propositions émanant des structures intermédiaires, telles que les commissions régionales, dont il conviendrait d'accroître le rôle,

Considérant que le Conseil exécutif constitue un instrument de légitimation auquel il devrait revenir de préparer les résolutions présentées à l'Assemblée générale,

Se proposant d'augmenter, si nécessaire, la fréquence de ses réunions,

1. Décide que le Conseil exécutif tiendra une session extraordinaire au début de l'an 2000 au siège de l'Organisation ;
2. Inscrit à l'ordre du jour de cette session les points suivants :
 - i) Examen des modalités de la modernisation de l'Organisation et de ses conséquences statutaires ;
 - ii) Détermination et examen de l'évolution des modes opératoires de mise en place des programmes de coopération technique, prenant en compte les complémentarités des coopérations multilatérales et bilatérales des Membres ;
 - iii) Élaboration d'une grille d'évaluation des programmes de coopération technique, et
 - iv) Examen du nouveau rôle du secteur privé au sein de l'Organisation (en accordant une attention particulière à la validation préalable et au financement des programmes d'action du CPOMT).

*

* *

.....

CE/DEC/6(LXII)

Lieu et dates de la soixante-troisième session du Conseil exécutif

Point 6 de l'ordre du jour
(document CE/62/5)

Le Conseil exécutif

Décide d'accepter l'offre généreuse de Sri Lanka d'accueillir sa soixante-troisième session ordinaire à Colombo à une date à déterminer par le Secrétaire général en accord avec le pays hôte.

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Étaient présents à la soixante-deuxième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Angola, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, France, Inde, Italie, Maroc, Mexique, Namibie, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Thaïlande, Togo et Ukraine ;
- 2) le représentant des Membres associés : Macao ;
- 3) les Présidents des Commissions régionales suivantes : Afrique (Éthiopie), Amériques (Chili) et Europe (Suisse), et
- 4) les représentants des États Membres suivants : Bosnie-Herzégovine, Croatie et Tunisie, en tant qu'observateurs.